

La Lettre de **XVI^e DEMAIN**

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

Numéro 118 Juillet 2006

VOIRIE, TRAVAUX ET ELUS MAÎTRES D'OUVRAGES

Après la ville idéale rêvée par le projet de PLU, observons les transformations de nos rues « au quotidien », selon l'expression à la mode.

Les services techniques réalisent des aménagements de grande qualité, mais leur vision très technocratique de la réalité aboutit souvent à des équipements qui ne sont pas toujours adaptés aux besoins réels de la population.



Ils s'appuient sur des principes immuables, qu'on découvre dans les réponses des élus aux questions posées en conseils de quartier notamment.

On apprend ainsi que ces aménagements sont soumis à des règles devant s'appliquer à toutes les situations similaires.

C'est pourquoi :

- On n'installe pas de « Stops », ni de feux clignotants, ni de miroirs pour faciliter l'accès aux voies de berge, par exemple.
- On place des « oreilles » aux carrefours, pour empêcher les stationnements abusifs et faciliter la traversée des piétons.
- On équipe de feux un carrefour seulement après de graves accidents...

Tout cela sans que la situation ait été bien analysée.

On adore les panneaux d'interdiction, constamment violés par les usagers, mais on ne sait pas s'inspirer des bonnes idées de nos voisins, telles que stationnement modulé selon les heures de la journée, feu piéton à décompte, etc.

A nos propositions, les élus répondent trop souvent en retransmettant les avis des services techniques sans se donner la peine de fournir leurs commentaires personnels.

Les « services » semblent disposer d'un catalogue de recettes qui doivent s'appliquer dans tous les cas et empêchent toute réflexion originale ou adaptée.

Bien entendu, il s'agit non pas de faire participer la population aux études d'aménagement, mais d'appliquer une méthode de développement de projet.

On peut se demander si une telle méthode (analyse de la situation existante, étude des besoins, comparaison des avantages et des inconvénients des diverses solutions, enfin évaluation du résultat) est vraiment appliquée par les services

techniques, sinon connue.

Nous demandons donc aux élus d'exercer leur rôle de maître d'ouvrage à l'égard des services techniques, leurs maîtres d'oeuvre, pour que les aménagements de voirie soient adaptés aux réels besoins des usagers de la voie publique.

Claude Muyard

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée le 18 mars 1978

3, rue Dangeau - 75016 Paris ; clmuyard@hotmail.com

Cotisation annuelle : 18 €

PROTECTION VILLE DE PARIS : le patrimoine du 16^e

Nous continuons par ordre alphabétique et accompagnée d'un descriptif succinct la liste des monuments inscrits à la Protection de la Ville de Paris¹.

3, rue ALFRED DEHODENCQ

Hôtel particulier en pierre de taille, construit par l'architecte Maurice du Bois d'Auberville en 1905.

La porte d'entrée présente un remarquable tympan sculpté par Pierre Seguin dans un style bucolique.



10, RUE DE L'ANNONCIATION

Notre-Dame-de-Grâce-de-Passy.

L'église a été fondée en 1666.

Elle a été très remaniée au XIX^e siècle par l'architecte Debressenne.

De 1846 à 1849, il construisit derrière le chœur, la chapelle et le déambulatoire.

On édifia la chapelle de la Vierge entre 1872 et 1875. Le chœur est orné de peintures réalisées par Gabriel Bouret en 1849.

Le tableau de l'Annonciation, attribué à Delobel, aurait été offert par Madame de Pompadour.



21, RUE DE L'ANNONCIATION

Maison du XVIII^e siècle de style Louis XV témoignant de l'habitat subsistant de l'ancien village de Passy.

Belle façade sur rue composée de cinq travées et deux étages carrés.

Baies cintrées portant des garde-corps en ferronneries Louis XV.

Auvent soutenu par des consoles sculptées.

Portail orné d'un mascarón à visage féminin sculpté à la clé.

Trumeaux du second étage ornés de vases fleuris sculptés en bas-relief. Double rang de lucarnes.

14-20, RUE AUGUSTE VACQUERIE

Ensemble de villas de style éclectique construite en brique et pierre de taille vers 1880.

Au n° 14 : hôtel particulier présentant une façade en brique et pierre composée d'un étage carré sur rez-de-chaussée.

Au n° 16 : hôtel particulier présentant une façade en pierre de taille composée d'un étage carré sur rez-de-chaussée. Les fenêtres cintrées sont ornées d'agrafes sculptées.

Au n° 18 (photo) : hôtel particulier en pierre et brique. Façade composée d'un étage sur rez-de-chaussée, très ouvragée (baies du rez-de-chaussée ornées de frontons arqués, encadrement des baies du premier étage).

Au n°20 : façade en pierre de taille. Le rez-de-chaussée est orné de refends, une corniche à denticules souligne l'étage mansardé.



¹ Ces « signalements » d'immeubles ont un caractère simplement informatif. L'intérêt patrimonial, culturel ou paysager a été relevé à l'occasion de la « concertation », sans toutefois que le PLU en prévoie la protection.

TROUS ET TRANCHÉES DE LA CPCU DANS NOS RUES... dans quel but ?

Des panneaux de travaux CPCU fleurissent à tous les coins de nos rues. Que se passe-t-il donc dans le sous-sol parisien ?

Pour le savoir, nous avons rencontré la Direction de la Communication de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU).

Cette société privée, créée en 1927, dont le capital est détenu à raison de 64,39 % par ELYO-SUEZ, à 33,50% par la ville de Paris et à 2,11% par son personnel, emploie 500 collaborateurs, génère 306 M€ de chiffre d'affaires pour exploiter 435 kilomètres de canalisation de chauffage dans le sous-sol de notre cité.

Concessionnaire de la Ville de Paris, la CPCU distribue de la vapeur et de l'eau chaude à 5 284 clients, dont

- 42 % sont des collectivités publiques (mairies, écoles, Assemblée Nationale, Sénat, ambassades, grands magasins, et grands aménageurs qui peuvent imposer du chauffage collectif),
- 48 % sont des clients tertiaires ou des industries,
- et 10 % sont de l'habitat privé.

La CPCU achète une grande partie de la vapeur aux centrales d'incinération de déchets ménagers du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères, le SYCTOM, qui regroupe 91 communes de l'Île-de-France. Ce syndicat traite 2,5 millions de tonnes de déchets par an de ses 5,5 millions d'habitants.

Cependant, la CPCU doit également produire eau chaude et vapeur dans ses propres chaufferies.

La production se répartit à raison de 49 % par les ordures, 27 % par la cogénération du gaz, 17 % par le charbon et 7 % par le fuel.



sous-station d'alimentation en vapeur

Notez bien : une tonne de déchets = 2 496 Kg de vapeur = 176 KWh d'électricité et 240 Kg de mâchefer. La CPCU a acheté au SYCTOM, en un an, 3,8 millions de tonnes de vapeur, soit une économie de 312 000 TEP (tonne équivalent pétrole).

Si nous ne sommes pas toujours sollicités par la CPCU pour nous raccorder, c'est que notre immeuble est trop petit ou que nous sommes équipés de chauffages individuels. Mais les syndics de grosses copropriétés en chauffage collectif reçoivent des propositions.

L'élévation du prix du fuel et les préoccupations environnementales vont rendre le chauffage urbain de plus en plus compétitif.

Enfin, même si nous pensons ne pas toujours être prévenus des travaux qui vont perturber notre rue, sachez que, outre les mairies d'arrondissements qui sont alertées, la CPCU envoie plus de 90 000 lettres personnelles aux riverains pour leur annoncer trous et tranchées .

210 LOGEMENTS SOCIAUX dans le PARC DE SAINTE- PÉRINE

ou, quand la politique des espaces verts de la Ville et celle du logement entrent en conflit.

Il semble que le parc Sainte-Périne soit classé pour 50 000 m² environ en espaces verts au POS et au PLU.

Mais trois parcelles boisées adjacentes totalisant 10 000 m² environ seraient constructibles pour accueillir 210 logements sociaux destinés pour moitié au personnel de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris et l'autre moitié pour des ayants droits de la Ville de Paris.

Les riverains hostiles à ce projet se sont constitués en association pour défendre ces 10 000 m² d'espaces verts (site : <http://www.wmaker.net/perine/>).

Heureusement; un amendement de l'UMP et des Verts est arrivé à repousser le projet lors du vote du PLU au Conseil de Paris le 12 juin.



COORDINATION POUR LA SAUVEGARDE DU BOIS DE BOULOGNE

CONCERTATION, OU MUR DU SILENCE ?

Dans notre numéro 117, nous évoquons une Étude de Cohérence des Équipements Sportifs du 16^e qu'aurait entreprise la Ville de Paris et qui nous serait communiquée dans le cadre de la concertation prévue par le Conseil Consultatif du Bois de Boulogne.



le stade Hébert

Depuis, nous essayons, mais en vain, de savoir quelle est la politique de la Ville dans ce secteur. La fameuse étude serait sur le bureau du Maire de Paris qui hésite manifestement à la divulguer.

La presse se fait l'écho de négociations pour les concessions du Tir aux Pigeons et du Racing, de la création d'un stade de rugby, et d'un dôme pour Roland Garros sur le stade Hébert ; mais la Ville ne commente pas...

Le Maire du 16^e arrondissement, le Sénateur-Maire de Boulogne-Billancourt, concernés au premier chef, ne savent rien.

C'est maintenant le Député des Hauts-de-Seine, **Pierre-Christophe Baguet**, qui saisit le Maire de Paris, Bertrand Delanoë, pour obtenir des informations par le courrier reproduit ci-après.



Pierre-Christophe Baguet
Député des Hauts-de-Seine
Conseiller Général de Boulogne-Billancourt

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Paris, le 2 mai 2006

Objet : extension du stade Jean Bouin, rachat du PSG et projets immobiliers du stade du Parc des Princes, extension de Roland-Garros, reconstruction de la piscine Molitor...

Monsieur le Maire,

Le 13 décembre dernier, à l'occasion de l'inauguration du Centre d'expertise du Team Lagardère, partenaire du club omnisports Paris Jean Bouin, vous avez annoncé la création d'un « beau stade de rugby de 20 000 places » au profit de l'équipe professionnelle de rugby du Stade Français.

Dans cet objectif, vous avez fait adopter par le Conseil de Paris un marché public d'étude des « différents montages juridiques et financiers envisageables pour l'exploitation par un opérateur privé d'un stade de rugby de 20 000 places ». Selon ce même document, ce projet pourrait coûter 133 377 920 €.

Depuis cette date, et malgré la demande des riverains et des associations, aucune information publique officielle n'a été faite autour de la véritable nature du projet, ce qui ne manque pas de susciter un certain nombre d'interrogations.

Vous trouverez l'expression de cette inquiétude dans la pétition jointe signée à ce jour par près de 500 familles riveraines, dont je soutiens sans réserve la démarche pour préserver la qualité de vie dans un quartier qui souffre de nuisances déjà trop nombreuses (matches de football au Parc des Princes, Roland-Garros, etc.).

Dans cet esprit, il me serait agréable de recueillir votre avis sur les questions suivantes:

1- Pourquoi construire un stade de 15 000, 18 000 ou 20 000 places à quelques mètres du Parc des Princes qui contient un peu plus de 48 000 places assises et qui est sous-utilisé par le club de football du Paris - Saint-Germain ?

2- Pourquoi remettre en question le club omnisports du Paris Jean Bouin, qui accueille chaque jour des centaines de familles, tant parisiennes que boulonnaises, et les groupes scolaires voisins pour trente joueurs professionnels de rugby du Stade Français ?

3- Pourquoi ne pas envisager une solution alternative comme le transfert de l'équipe de football du Paris-Saint-Germain au Stade de France et l'installation du Stade Français rugby au Parc des Princes ?

Par ailleurs, j'ai suivi avec beaucoup d'attention le feuilleton médiatique de ces dernières semaines autour de la vente du PSG par Canal + et de son rachat par un groupe d'investisseurs, majoritairement américains. Ainsi, selon les propres termes de Monsieur Sébastien BAZIN, patron de Colony Capital, les nouveaux propriétaires souhaitent « *bâtir une équipe mais surtout imaginer un autre management du Parc des Princes et en transformer l'environnement avec des zones commerciales* ». Ainsi, un projet de "nouveau Parc des Princes" devrait être présenté à la fin de cette année.

Ces propos suscitent des inquiétudes et des interrogations supplémentaires.

La ville de Paris étant propriétaire du stade, je vous saurais gré d'informer les riverains tant parisiens que boulonnais directement concernés sur ces nouveaux projets.

De même, pouvez-vous me dire si vous envisagez de remettre en cause la convention d'exploitation du stade du Parc des Princes qui limite à trois les manifestations extra-sportives ? Cette convention a été conclue entre les villes de Paris et de Boulogne-Billancourt, la SESE et les associations de riverains.

Parallèlement, vous avez demandé à vos services de mener une étude de cohérence des équipements sportifs de l'Ouest parisien : compte tenu du projet d'extension du stade Jean Bouin, des projets immobiliers autour du Parc des Princes, du projet toujours d'actualité d'extension de Roland-Garros et de l'absence totale d'avancée sur le dossier de la piscine Molitor, pourriez-vous m'apporter des précisions sur cette démarche intéressante ?

Enfin, concernant la modification du plan de circulation de la ville de Paris, et compte tenu des incidences évidentes pour la ville de Boulogne-Billancourt, je souhaiterais savoir s'il est prévu une collaboration ou une concertation sur ce sujet entre nos communes.

Je vous remercie très sincèrement par avance de l'attention bienveillante que vous pourrez réserver à ma démarche.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pierre-Christophe Baguet

Copies:

- M. Nicolas SARKOZY, Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Président du Conseil général des Hauts-de-Seine
- M. Jean-François LAMOUR, Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative
- M. Pierre-Christian TAITTINGER, Maire du 16^e Arrondissement
- M. Jean-Pierre FOURCADE, Sénateur-Maire de Boulogne-Billancourt
- M. Bernard DEBRE, Député de Paris
- M. Claude GOASGUEN, Député de Paris
- M. Arnaud LAGARDERE, PDG du groupe LAGARDERE
- M. Jacques LELIEVRE, Président du Paris Jean-Bouin
- M. Max GUAZZINI, Président du Stade Français
- MM. Pierre BLAYAU et Alain CAYZAC, respectivement Président du Paris Saint-Germain et son successeur au 1^{er} juillet 2006
- M. Sébastien BAZIN, Directeur Europe de Colony Capital
- M. Walter BUTLER, PDG de Butler Capital Partners

DERNIÈRE MINUTE

La FFT, en 2007, voudrait implanter dans les serres d'Auteuil, des écrans géants permettant de suivre les matches de tennis pour les personnes n'ayant pas trouvé de places dans les tribunes.

La Ville s'y oppose et lance un projet de « Dôme », court couvert de 15 000 places sur le stade Hébert de la porte Molitor. Une folie compte tenu de l'absence de parkings et de liaison avec l'actuel stade de Roland-Garros.

CONSEILS DE QUARTIER DU PRINTEMPS 2006

Auteuil Sud

27 mars 2006

Centre d'animation du Point du Jour : Le projet de réhabilitation a été présenté par Anne Charlotte Zanassi, architecte de l'opération. Les financements sont débloqués et les travaux devraient démarrer à l'automne. Le centre sera donc fermé pendant la durée des travaux mais, quid du sort des 70 salariés ?

Stationnement payant boulevard Murat (du 136 à la rue du Général-Grossetti) : Le stationnement payant est maintenant opérationnel et le marquage au sol, en épi, est conforme aux instructions ministérielles sur la signalisation routière.

Utilisation des zones de livraison : il est précisé que tout un chacun peut utiliser ces emplacements dès lors qu'il s'agit d'un arrêt très bref.

Suivi des objectifs du contrat de service (propreté) signé entre la mairie de Paris et la mairie du 16^e : À partir de cette année, les contrôles seront réalisées trois fois par an (hiver, été et période de chute des feuilles). M. Sercq et M. Remond ont été désignés par le Conseil de Quartier pour y participer.

Budget d'investissement et proposition d'utilisation pour 2006 : sur proposition de M. Remond, il est décidé de procéder à la mise en place de grilles autour des arbres rue Parent-de-Rosan, sous réserve de la faisabilité technique et budgétaire de ces opérations.

Budget de fonctionnement du CQ d'Auteuil Sud : Rappelons que pour l'année 2005, nous avons engagé, pour l'amélioration du cadre de vie, les dépenses suivantes : 5800 € pour la remise en état d'équipements sportifs, 10 500 € pour le renouvellement des jeux de la Porte de St Cloud et 2700 € en participation à la remise en état des peintures des grilles de l'église Ste Jeanne-de-Chantal.



Maison située au 40 rue Chardon Lagache : le conseil n'estime pas nécessaire d'émettre un vœu pour la sauvegarde de cet immeuble dont les éléments d'originalité ont été repris dans le projet présenté par COGEDIM.

Projet Mobilien concernant le bus 62 : outre l'amélioration de la fréquence et de la régularité de cette ligne d'autobus, il a été décidé de déplacer l'arrêt rue d'Auteuil près du Monoprix pour être au plus près de la sortie du métro.

Programme de voirie pour Auteuil Sud en 2006 : fin de la mise en place du programme de généralisation du stationnement payant ; éclairage avenue Dode-de-la-Brunerie (250 000 €) ; revêtement bitumineux boulevard Murat entre avenue du Général-Niox et rue Daumier (90 000 €) ; réparation de trottoirs avenue Général-Sarraill (50 000 €)

Auteuil Nord

11 avril 2006

Travaux boulevard Suchet : Ils sont effectués en avance sur le calendrier. Une voie de circulation est aménagée sur le trottoir pour permettre l'intervention des pompiers. Les places de stationnement réalisées seront payantes et en stationnement résidentiel à partir de juillet.

Carrefour Porte de Passy : L'aménagement pour améliorer la circulation et pour lequel XVI^e Demain avait proposé un projet, sera limité à la suppression de quelques places de parking à l'entrée de l'avenue Ingres.

Carrefour Donizetti – Jean-de-La-Fontaine : Une signalisation lumineuse est prévue à terme, mais son installation n'est pas inscrite dans les priorités des travaux.

Carrefour de la Porte d'Auteuil :

Les encombrements occasionnés par les véhicules qui stationnent, portes ouvertes en seconde file, en attente de voituriers des trois ou quatre restaurants sont toujours aussi fréquents. Le conseil de quartier estime l'action de la police trop laxiste. Par ailleurs, les feux sont toujours aussi mal réglés et n'assure pas un débit suffisant pour les véhicules en provenance de la rue Poussin. Le plan de réaménagement prévu de l'ensemble de la Place de la Porte d'Auteuil est mis en sommeil.

Retour cycliste du Bois de Boulogne de la butte Mortemart à la Porte d'Auteuil : Une étude est planifiée pour 2008, à l'occasion du réaménagement du Bois de Boulogne.

Terrain RFF de la Porte d'Auteuil et coulée verte :

Un sentier nature, d'Auteuil à Muette, à caractère sauvage serait ouvert à la promenade fin 2006. Les grilles seront rénovées. Selon le projet de PLU actuel qui est contesté, tant sur l'emprise que sur le COS et les logements sociaux, et pour lequel le Commissaire Enquêteur a demandé une consultation avec les riverains, la construction de la Porte d'Auteuil devrait s'étendre sur 14 000 m². Un COS de trois donnerait 42 000 m² de surface habitable, surface bien supérieure aux 32 000 m² du projet la SCI d'Auteuil qui avait alarmé les riverains.

M. Mano annonce que le COS de trois est excessif pour cette construction et que l'Hôtel de Ville acceptera un certain nombre de compromis pour réaliser un immeuble acceptable pour les riverains et les associations.

Un projet, incluant la rénovation de la Place de la Porte d'Auteuil, devrait être proposé aux associations au dernier trimestre 2006. Ce projet de PLU prévoit 50 % de logements sociaux, deux équipements publics – crèche et garderie – et un parking.

Maison des Goncourt : Les travaux extérieurs de ravalement seront terminés à la fin de l'été. La décoration intérieure sera conservée. Ainsi la maison des écrivains disposera d'un lieu d'accueil début 2007. Le « grenier » de la maison des Goncourt sera ouvert au public quelques jours par mois.

Propreté du quartier : Le contrat propreté signé par le maire du 16^e précise les lieux qu'il faut privilégier : écoles, rues commerçantes, ... Il ne donne toujours pas satisfaction. Les effectifs restent insuffisants et la population ne fait preuve d'aucun civisme par des dépôts d'ordures inacceptables. Il est rappelé la réactivité des services de la propreté pour l'enlèvement des objets encombrants.

Muette-Sud

9 mai 2006

Places de stationnement pour handicapés en bas de la rue du Ranelagh : Elles sont utilisées en cas de concert à la maison de la Radio qui n'en disposent pas. Elles ne peuvent être utilisées par ailleurs d'une façon temporaire.

Accès des personnes handicapés aux stations de métro de la ligne N° 9 : La RATP précise que la priorité est donnée aux lignes d'autobus mobilien et aux stations du RER. Rien n'est prévu pour la ligne N° 9, d'autant que l'architecture de la ligne ne s'y prête pas.

Accès de la Poste rue Singer aux handicapés : Une rampe d'accès vers le centre de distribution du courrier professionnel est prévue, mais rien vers le « carré » grand public. M. Mano va intervenir.

Fermeture du centre médical de Beaugrenelle : Le réaménagement du centre Beaugrenelle conduit à majorer le loyer du centre médical jusqu'à cinq fois, ce qui conduira à sa fermeture.

Manque de crèches : Mme Korvasky précise que les besoins sont immenses. $\frac{3}{4}$ des parents qui viennent demander une place de crèches, viennent pour la première fois, ce qui souligne la jeunesse de la population du 16^e. Sur les 2 500 demandes annuelles, seulement 300 peuvent être satisfaites. Le budget d'équipement dépend de l'Hôtel de Ville et non de la mairie du 16^e. Néanmoins, la Ville manque de terrains pour construire des logements sociaux et les crèches qui pourraient y être associées. Il faut trois à quatre ans pour développer un programme de crèches. Deux projets devraient aboutir avant la fin de la mandature : 50 berceaux rue Erlanger dans un hôtel particulier qui va être réhabilité et 50 berceaux dans un pavillon de la SAGEV avenue de Versailles. M. Mano ajoute que le marché est en cours de passation et que le terrain de la gare d'Auteuil devrait permettre de construire 60 berceaux sur la prochaine mandature.



Concours des fenêtres, cours et balcons fleuris : Les inscriptions se déroulent jusqu'au 15 juillet par l'intermédiaire d'un formulaire disponible à la mairie du 16^e. Deux photos devront être déposées avant le 31 août. Voir : www.jardins.paris.fr

SÉCURITÉ

Une réunion du groupe « concitoyens », dans le cadre du suivi du Contrat Local de Sécurité du 16^e, s'est tenue jeudi 17 mai au commissariat central. XVI^e Demain y a participé et a pu dialoguer avec Jean-Luc Mercier, le nouveau commissaire divisionnaire précédemment en poste dans le 8^e arrondissement.

Le commissaire constate une stabilité du nombre des actes de délinquance dans notre arrondissement pour les quatre premiers mois de l'année. A noter, cependant, une augmentation du nombre de vols à la roulotte. Un conseil, ne tentez pas les voleurs qui s'intéressent aujourd'hui aux systèmes de navigation GPS à bord des voitures.

Par ailleurs, le commissaire rappelle la présence permanente de la police sur le site du Trocadéro afin de dissuader les voleurs qui y sévissent.

Le Maire signale qu'il a constaté une recrudescence du commerce de drogue aux abords des collèges et lycées en septembre et souhaite une vigilance accrue des unités de police.

A ce propos, il est rappelé que les policiers de la MPC du 16^e (Mission de Prévention et Communication) organisent des réunions d'information sur la drogue à l'attention des élèves, dès la classe de CM1.

Pour les contacter, appelez le 01 55 74 50 58 ou 50 59.

ÎLE-de-FRANCE, UNE ÉCO-RÉGION ?

L'association « Île-de-France Environnement » (IDFE), qui regroupe plus de mille associations et à laquelle adhère XVI^e Demain a lancé une réflexion prospective sur ce que devrait être une écorégion. Ce serait une région qui, à l'horizon du milieu du siècle, pourrait servir de modèle.

« Il s'agit de promouvoir un développement économique et social fondé sur une utilisation raisonnable des ressources, et en particulier des ressources non renouvelables. L'éco-région Île-de-France sera une région économe en espace, économe en énergie (surtout en énergie fossile), limitant (des trois quarts en 2050, soit de 3 % par an) ses émissions de polluants et de gaz à effet de serre.

« Un concept tel que celui de l'écorégion suppose des modifications dans les comportements des Franciliens, dans les pratiques administratives, dans les financements publics et dans les mécanismes régissant l'économie des entreprises. »

Les réflexions d'IDFE portent sur l'avenir énergétique, l'avenir de l'espace agricole, la forêt et l'espace ouvert, les activités et le logement, la mobilité et les transports, l'eau, l'air, les déchets, les risques naturels et technologiques. Un rapport de plus de 120 pages est disponible sur le site d'IDFE : www.idfe.org/connaître_idfe.php?id_idfe=106100

Ces réflexions nous semblent dignes d'intérêt. Nous nous proposons de vous soumettre quelques idées fortes et dérangeantes de ce rapport.

« L'urgence des économies d'énergie : L'analyse des consommations montre que c'est dans les secteurs résidentiel-tertiaire (51 %) et transports (42 %) que les économies d'énergies sont à rechercher. Pour réduire de 75 % les émissions de gaz à effet de serre, ce sont 12 à 15 Mtep d'énergies fossiles qu'il faudra remplacer par une ressource non émettrice de CO₂ ou économiser. »

Le nucléaire, jusqu'à l'épuisement des gisements d'uranium ou quand la fusion grâce à ITER nous affranchira de tout combustible, restera la source principale de notre énergie.

La réduction de l'utilisation de la voiture ne peut provenir que du développement des transports en commun.

Le besoin en logements va imposer une densification de l'habitat le long de ces nouvelles lignes de transport (en contradiction avec les aspirations de 63 % la population, selon un sondage récent, d'habiter des maisons individuelles).

« C'est là le meilleur moyen de parvenir à une ville compacte, qui sera économe en espace et en énergie, qui limitera les pollutions et les gaz à effet de serre, bref une éco-région authentique. »

Le rapport préconise la gratuité des transports en commun, fondée sur le faible apport de la tarification actuelle (20 %), ce qui nous semble plus contestable, sauf au niveau local où des minibus gratuits pourraient assurer les liaisons de proximité.

C'est ainsi qu'on pourra préserver des zones de calme, non urbanisées, forêts, terres agricoles, auxquelles aspire aussi la population.

« On ne doit pas s'attendre, d'ici à 2050, à des bouleversements profonds des moyens de transport en milieu urbain. Rien ne garantit une transition en douceur de l'ère du pétrole bon marché à une économie fondée sur l'hydrogène, permettant la généralisation de véhicules fonctionnant avec une pile à combustible. Les biocarburants ne peuvent être qu'un substitut très partiel au pétrole. La priorité absolue est donc aux circulations douces et aux transports en commun. »

Toutefois, la voiture, instrument irremplaçable de liberté individuelle restera longtemps encore l'instrument de transport souple, même si l'énergie consommée ne sera pas exclusivement du pétrole.

Les circulations douces, marche à pieds et vélo, nécessitent des aménagements de voirie importants et coûteux, particulièrement en banlieue où les habitants ne seront prêts à abandonner leur voiture que si les alternatives offertes sont attrayantes.

La priorité doit donc rester aux investissements en transports en commun rapides et confortables, métro moderne ou RER, quel qu'en soit le coût, nous ne pourrions y échapper, avec une densification inéluctable de l'habitat.

JOURNÉES PORTES OUVERTES SUR LA VIE ASSOCIATIVE DANS LE 16^e

Ces journées vous permettront de rencontrer les animateurs des principales associations du 16^e arrondissement (plus de 200 stands pour vous renseigner dans tous les domaines de la vie quotidienne).

Elles se tiendront à la mairie :

Le samedi 23 septembre 2006 : de 10 h 30 à 19 h

Le dimanche 24 septembre 2006 : de 14 h 30 à 19 h

COURRIER DES LECTEURS



Nous vous remercions pour tous vos messages d'encouragements que nous ne reproduisons pas dans ce courrier des lecteurs, ainsi que vos soutiens pour les actions entreprises et les positions exprimées.

Ci-dessous quelques unes de vos interventions :

Palais rose

« Dans la liste des monuments inscrits à l'inventaire du patrimoine du 16^e, j'ai remarqué que le bâtiment dit Le Palais Rose, au 5-9, rue d'Andigné n'y figure pas. Est-ce possible de corriger cette erreur ? »

« Le Palais rose est l'unique survivant de trois copies du petit Trianon, édifiés au début du XX^e siècle, l'un vers Garches, l'autre à l'angle des avenues Foch et Malakoff à Paris : pour ce dernier sa démolition dans les années 60 avait déclenché un beau scandale ! »

Georges Galitzine

Marathon de Paris

« Chaque année, le marathon passe dans notre quartier (Auteuil) qui se trouve isolé de l'ouest parisien et du boulevard périphérique. C'est ainsi que, comme d'habitude, dimanche 9 avril en début d'après midi, j'ai été obligé de remonter par le boulevard des Maréchaux de la porte d'Auteuil à la porte Maillot pour pouvoir prendre le boulevard périphérique en direction d'Orly. Bien entendu, celui-ci était très encombré à cause des voitures qui ne savaient pas comment faire.

« Ne serait-il pas possible de changer régulièrement l'itinéraire afin que ce ne soit pas toujours les mêmes personnes qui soient gênées (de 9 h 30 à environ 16 h, ce qui fait très long) ? »

Philippe Porté

Ligne de bus 32

« Aux heures de grand trafic, en raison semble-t-il d'embouteillages, les temps d'attente sont portés de 20 à 40 minutes. Les habitants du quadrilatère, chaussée de la Muette / Auteuil / porte de Passy / porte d'Auteuil n'ont aucun autre moyen de transport... La RATP veut-elle nous inciter à prendre notre voiture, politique en contradiction avec celle du maire de Paris en rappelant également qu'il existe des Parisiens sans voiture (50 % selon la mairie). »

Jacques Foucaud

AQUARIUM DU TROCADÉRO

« CineAqua » le nouvel aquarium du Trocadéro a ouvert ses portes. C'est une belle réalisation que les connaisseurs apprécieront.

Permettez-nous, cependant, d'émettre des réserves en ce qui concerne les conséquences de cet aménagement sur le site du Trocadéro. Il est indéniable que l'ancien aquarium ne répondait plus aux normes et que la partie du jardin où il se trouvait, à l'aspect un peu désuet, avait besoin d'être rénovée. Fallait-il pour autant choisir cet emplacement pour réaliser un investissement de cette importance et y implanter un aquarium de niveau international, nous pensons que non.

On assiste en effet, depuis quelque temps, à la transformation de la terrasse et des jardins du Trocadéro en un espace accueillant des activités multiples et drainant par conséquent un nombre considérable de visiteurs. Alors que le plus petit carré de verdure dans les cours d'immeubles a été recensé dans le PLU comme zone verte à protéger, la mairie de Paris dispose du jardin du Trocadéro comme si c'était un terrain à rentabiliser. Dans le cas présent, un million de visiteurs est attendu par an à l'aquarium.

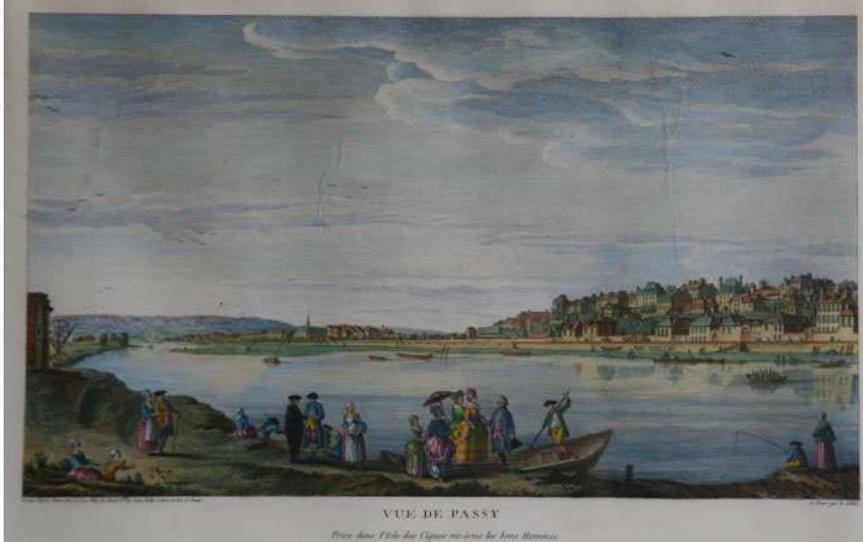
Les habitués du lieu remarquent par ailleurs que l'accès à l'aquarium aménagé depuis l'avenue Albert-de-Mun a conduit à supprimer le rideau de verdure qui protégeait le jardin du bruit de l'avenue. Des arbres ont été coupés à différents endroits pour les besoins des installations dont l'emprise a considérablement augmenté. Et tout cela s'est fait dans la plus grande opacité, à l'abri de hautes palissades.

En bref, on peut définitivement dire adieu à l'harmonie d'ensemble de ce jardin dédié aux enfants et à tous ceux qui venaient chercher là un peu de calme.



VOIES SUR BERGES ET PLAN DE DÉPLACEMENTS DE PARIS.

Comme nous en faisons l'écho dans notre n° 117, la Municipalité a entrepris la réalisation de son plan des déplacements.



Elle souhaite inciter les Parisiens à moins utiliser leurs voitures au profit des transports en commun et des circulations dites « douces ».

Louable intention, mais tous les moyens ne sont pas bons.

Il en est un qui relève d'une dangereuse utopie pour le moment : c'est ce que certains nomment la « réouverture » ou la « reconquête » des berges de Seine.

On se souvient que le Président Pompidou, à grands frais, avait créé ces voies rapides permettant un

transit, facile, est-ouest à travers Paris, et décongestionnant les quais hauts et les quartiers environnants.

La volonté des fermer aux voitures les berges pour les transformer en promenades plantées pour les piétons et les vélos, « à terme » est une dangereuse utopie. Il suffit de voir les embouteillages au mois d'Août, lors de Paris plage !

Imaginez, chers lecteurs, les remontées de trafic, dans notre arrondissement, avenue de Versailles, avenue Mozart, rue Chardon-Lagache, quai Louis-Blériot, etc.

On nous dit que les quartiers centraux de Paris bordés par les berges sont classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, et que les automobiles doivent donc en disparaître. Mais il suffit d'attendre que le prix du pétrole dissuade définitivement d'utiliser sa voiture. D'ici là, continuons donc à admirer ce panorama classé, de nos voitures sur les berges.

En conclusion, cette volonté de fermer les berges aux automobiles se heurte à quatre graves inconvénients :

- augmentation de la pollution par l'augmentation des embouteillages,
- trouble à la tranquillité des quartiers où sera reporté le trafic,
- atteinte à la vie économique de Paris en bloquant un de ses accès majeurs (la Chambre de Commerce et les Syndicats de Taxis, sont contre cette mesure),
- gaspillage des investissements engagés jadis pour réaliser la voie sur berge.

Association XVI^e DEMAIN – 4, Place de Mexico 75116 Paris

Responsable de la publication : Simonne PAREZ

Ont participé à ce numéro : Martine Blatin et Françoise Manoncourt ; François Douady, Valère Gros, Daniel Mortgat et Claude Muiyard

Photos : CPCU, V. Gros, C. Muiyard.